

## PROGRAMME DE FORMATION :

# Loi CARREZ/Loi BOUTIN

## Calcul de surface

### Objectifs pédagogiques :

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap,  
A l'exception des personnes en situation de handicap moteur*

Permettre aux stagiaires de réaliser un mesurage dans le cadre de la réglementation lors des ventes et des locations en référence aux Loi Carrez et Loi Boutin

### Contenu :

1. Loi et jurisprudence.
2. Les surfaces à prendre en compte.
3. Géométrie et calcul.
4. Méthodologie.
5. Exercices pratiques et mise en situation.
6. Rédaction d'un rapport.
7. Evaluation des connaissances.

- **Public visé :**

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers

- **Pré-requis :**

Aucun pré-requis nécessaire.

- **Encadrement :**

Intervenants professionnels ayant plus de 10 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

- **Outils pédagogiques et techniques :**

- Supports pédagogiques papier.

- Cours sur vidéo projecteur.

- Mise en situation pratique.

- Exercices pratiques.

Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

- **Évaluation des connaissances :**

- QCM de validation des connaissances et exercices pratiques.